## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4406)

## **AMENDEMENT**

N º CE286

présenté par M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. Falorni et Mme Pinel

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 30 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.